



## Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du MNLE 93 et Nord Est parisien 30 mars 2019

L'assemblée s'est ouverte à 14h30 et a compté 38 personnes présentes ou représentées, ainsi que deux membres du MNLE national - Réseau Homme et Nature.

Jean Marie BATY, président en exercice, présente le bilan d'activité 2018 et les perspectives 2019, sur la base du document remis à chacun.e. (Ci-annexé).

### Les faits marquants 2018

- 50 adhérents directs sur le département auxquels s'ajoutent les adhérents des comités locaux.
- Un appui aux comités locaux et le soutien à la création de nouveaux collectifs : Montreuil-Bagnolet et plus récemment Noisy-le-Sec.
- Des liens nouveaux avec plusieurs associations qui permettent de faire converger les actions et les mobilisations.
- Une situation financière maîtrisée.
- Une contribution à l'amélioration de notre communication, de nombreuses contributions (déclarations, réunions publiques, tenues de stand, projection de film, page Facebook, banderole, etc.), participations conséquentes à des débats publics, enquêtes publiques et commissions de suivi environnementales.
- Le lancement d'une campagne d'adhésion en fin d'année.

### Les orientations 2019 proposées au débat

- Un appel à la mobilisation plus active de tous les adhérents.
- Des préoccupations environnementales et pour le climat de plus en plus importantes, dont il importe de les lier aux questions économiques et sociales. Pour répondre aux enjeux environnementaux, « Il n'y a pas de place pour une écologie de marché ».
- Dans ces mobilisations qui se multiplient et prennent de l'importance dans le pays, il importe d'être présent pour contribuer à faire émerger la question du changement de modèle économique. La transition écologique doit être sociale, publique et protectrice des terres agricoles et perméables.

Il est proposé d'engager le débat sur ces questions.

### Sur la précarité « relative » du MNLE 93

Les questions portent sur le manque de visibilité au-delà de l'année, du fait :

- de la dépendance aux aides du Département de Seine-Saint-Denis, pouvant être réduites ou mises en cause,
- de l'inquiétude quant à l'attribution désormais annuelle du local mis à disposition par la Ville de Pantin, dépendant du « bon vouloir » de la Commune.

La discussion qui a suivi met en évidence la dérive financière du don (via éventuellement des start'up organisant la collecte de fonds et la nécessité de rappeler le sens du mouvement associatif. Le financement participatif (crowdfunding ou socio financement) et la défiscalisation deviennent la condition de l'accompagnement des associations ou de projets associatifs. Le financement participatif (crowdfunding en anglais, sociofinancement au Canada) est une expression décrivant tous les outils et méthodes de transactions financières qui font appel à un grand nombre de personnes afin de financer un projet.

La question de la participation aux initiatives locales en lien avec les autres associations sur des objets en lien avec le notre est posée. De même, le besoin de mieux exprimer l'objet de la vie associative et sa nécessaire indépendance. Pour les intervenants, c'est une des conditions pour renforcer notre présence locale et la lisibilité de notre mouvement par le plus grand nombre (les exemples Ecobulle et marché sur l'eau à Pantin sont cités). L'idée est proposée de collecter systématiquement l'information locale sur toutes les initiatives « environnement et climat » afin d'y participer et d'avoir une expression. Il est aussi exprimé la possibilité d'organiser des initiatives générant des recettes propres, ainsi que l'intérêt d'aller davantage vers le mouvement populaire et la jeunesse (par exemple présence devant les lycées et universités) sur des luttes ou projets précis.

La contribution à la politique locale est également débattue. Nous n'avons pas une fonction de prestataires de services, à disposition et en lien avec les choix politiques des collectivités locales. Cela peut être un choix pour certaines associations, pour nous il est occasionnel et toujours en cohérence avec nos orientations et nos choix. Pour le service public que nous défendons et pour lequel chacun d'entre nous est impliqué, il y a des politiques publiques qui se mettent en place, elles résultent de choix des élus et sont compatibles ou pas avec les choix du MNLE 93, c'est ce qui motive notre engagement...ou pas.

Le président du CAC (Collectif des associations citoyennes), par ailleurs membre du MNLE, a rapporté de nombreux éléments d'analyse et à l'origine de la création du CAC en 2010.

- Le refus de la marchandisation du monde associatif qui a fait réagir les réseaux associatifs.
- Le caractère discriminatoire de la subvention aux associations dans la loi de réglementation communautaire sur l'économie locale et solidaire.
- Le CAC et le MNLE travaillent à une convention pluriannuelle (sur 7 ans- même durée que le budget communautaire) pour le MNLE national, son siège et sa subvention.
- Cette convention avec la Ville de Paris devra avoir valeur de contrat pour en assurer sa pérennité.
- L'argent public est l'argent des citoyens. Il y a en France 1,5 million d'associations et sur une dynamique de croissance. Ces associations rassemblent 23 millions de bénévoles et contribuent d'une manière ou d'une autre à la vie sociale et à l'éducation populaire. C'est à ce titre qu'il faut se battre pour des subventions de fonctionnement.
- Malgré ce dynamisme (elles pèsent pour 110 milliards d'€ dans l'économie nationale), les associations ont perdu 16 milliards d'€ au bénéfice des appels à projets ou des appels d'offres.

Voir le site du CAC pour le détail : <http://www.associations-citoyennes.net/>

La présidente de séance propose de passer aux autres questions proposées pour les orientations 2019.

Les intervenants ont mis en évidence plusieurs constats :

On observe une réduction du champ d'intervention des associations environnementales. Les possibilités pour ester en justice (Tribunal Administratif, Cour Administrative) se réduisent. La participation aux débats publics est limitée voire entravée : défaut d'information ; dématérialisation des consultations ; consultations se faisant dans l'urgence avec des délais incompatibles avec le temps de travail citoyen ; recours aux procédures accélérées ou encore dépassement des décisions juridiques et poursuite de projets à marche forcée par l'Etat.

Ex : La gare de la ligne 17 au milieu des champs du Triangle de Gonesse alors que le tribunal administratif a annulé le PLU et le projet de ZAC (déposé pour permettre Europacity).

Les Jeux Olympiques sont un accélérateur du Grand Paris et ce Grand Paris légitime les JO (optimisation des investissements publics).

Nous sommes soumis à une avalanche de projets présentés de manière isolée avec des dossiers au langage abscons visant à décourager le plus de citoyens possible. Le champ lexical est entendu : territoire morcelé, embellissement urbain, désenclavement, résidentialisation, dynamisme urbain, etc.

Nous faisons le constat d'une même logique qui traverse « en fil rouge » tous ces projets :

1. Il s'agit d'urbaniser et de densifier vite pour faire de notre département un élément du Grand Paris. Pour prétendre participer aux jeux imposés par le marché, les élus locaux et communautaires, départementaux ou régionaux donnent souvent pour ne pas dire toujours leur accord à ces grands projets, au détriment d'un plan cohérent d'urbanisme.
2. Les espaces publics, propriétés des citoyens, sont privatisés.
3. Les réserves foncières publiques acquises (souvent depuis plus de trente ans) par les collectivités sont cédées aux appétits d'investisseurs et de grandes entreprises.
4. L'aménagement est le plus souvent livré en totalité aux promoteurs immobiliers au nom de la réponse aux besoins de logements (pour mémoire, il y a autant de logements libres en France que de demandeurs. Il s'agit de travailler sur les équilibres des territoires).
5. C'est systématiquement une destruction d'espaces verts, de biodiversité et l'imperméabilisation des terres qui s'opèrent au nom du développement durable.

Au regard de ces analyses et compte tenu de la proximité avec les élections européennes et municipales, il est important de faire savoir aux habitants et dénoncer les choix politiques qui conduisent à la mise en œuvre de ces destructions.

La décision est prise de travailler sur un texte « référence » et une infographie ciblant les enjeux pour dénoncer le processus mis en œuvre et proposer une alternative en cohérence avec les défis environnementaux et climatiques. De porter un regard global sur les évolutions qu'on fait subir à notre territoire et à ses populations.

Il reste la difficulté à plus largement se faire connaître, à faire connaître nos idées. La revue nationale est insuffisante, les réunions publiques attirent souvent peu de monde.. La décision est également prise de mieux utiliser les réseaux sociaux pour diffuser nos informations.

### **Les résolutions soumises au vote des adhérents**

Le rapport d'activité 2018 et les orientations 2019 sont adoptés à l'unanimité

Le bilan financier 2018 ainsi que le budget prévisionnel 2019 sont adoptés à l'unanimité.

La charte d'usage du logo du MNLE est adoptée à l'unanimité.

La répartition de la cotisation entre MNLE national, départemental et comité local est adoptée à l'unanimité.

La composition du conseil d'administration est également adoptée à l'unanimité. La prochaine réunion du CA est programmée le 10 avril 2019 à 18h30 au siège du MNLE93 à Pantin.

### **Quelques dates à retenir :**

**Ciné Rencontre au cinéma L'écran à Saint-Denis : « Irrintzina, le cri de la génération climat »** organisé par le MNLE93, le CPTG et CARMA le 9 mai à 20h .

**Les 24 heures du Triangle**, 3<sup>ème</sup> fête du Triangle de Gonesse les 18 et 19 mai, sur le site de Gonesse.

**Université d'été du MNLE-Réseau Homme et Nature** du 24 au 31 août sur le thème « Santé et Environnement » (thématiques : santé au travail, santé et alimentation).

**Congrès national du MNLE-Réseau Homme et Nature à Marseille** les 25 et 26 octobre.

Les travaux de l'assemblée ont pris fin vers 16h30, suivis d'une intervention et d'un échange avec Philippe Jorgji, enseignant et apiculteur en Seine-Saint-Denis.

*Un grand merci à ceux qui ont consigné les éléments qui ont permis ce compte-rendu !*